



RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE  
**GRAND CONSEIL**  
**Commission des finances**

Aux membres des médias

Genève, le 12 février 2026

**Communiqué de presse de la Commission des finances  
concernant des demandes de crédits supplémentaires**

La Commission des finances a examiné, lors de sa séance du mercredi 11 février, une demande d'un crédit supplémentaire déposée par le Département des institutions et du numérique (DIN) pour l'année 2025.

Cette demande d'un montant de 238'027 francs concernait le placement en détention administrative hors canton. Elle a été refusée par 8 non et 7 oui (cf. détails du vote ci-dessous).

	S	Ve	LJS	MCG	LC	PLR	UDC	
oui		3	2		2			7
non				1		1	4	2
abst								0
								15
résultat :		refusé						

Dans le même temps, la commission s'est penchée sur une partie des crédits supplémentaires 2026 déposés par le Conseil d'État dans le cadre du régime des douzièmes provisoires.

Elle a examiné trois demandes issues du Département des finances, des ressources humaines et des affaires extérieures (DF) ainsi qu'une demande du Département de l'économie, de l'emploi et de l'énergie (DEE).

La première demande du DF sans effet sur les charges et le résultat, d'un montant de 24'883'118 francs, conséquence de l'adoption de l'arrêté 5356-2025 du Conseil d'État visant à mettre en œuvre les douzièmes provisoires pour l'exercice 2026 a été acceptée à l'unanimité (cf. détails du vote ci-dessous).

	S	Ve	LJS	MCG	LC	PLR	UDC	
oui		3	2	1	2	1	4	2
non								0
abst								0
								15
résultat :		accepté						

La seconde demande du Département des finances portait sur la correction de l'effet négatif d'un transfert neutre sur le budget de frais de fonctionnement de l'administration fiscale cantonale causé par la modification du plan comptable sur la nature Frais bancaires. Le montant de cette demande était de 400'000 francs.

Cette demande a également été acceptée à l'unanimité (cf. détails du vote ci-dessous).

	S	Ve	LJS	MCG	LC	PLR	UDC	
oui		3	2	1	2	1	4	2
non								0
abst								0
								15
résultat :		accepté						

La troisième demande déposée par le DF, d'un montant de 13'929'996 francs, portait sur la prise en compte des coûts induits des nouveaux postes créés en 2025 et de l'annuité 2025 des enseignants.

Cette demande a été acceptée par 12 oui, 1 non et 2 abstentions (cf. détails du vote ci-dessous).

	S	Ve	LJS	MCG	LC	PLR	UDC	
oui		3	2	1	2	1	3	12
non								1
abst								2
								15
résultat :		accepté						

La demande déposée par le DEE d'un montant de 5'285'377 francs portait quant à elle sur des postes d'auxiliaires à l'office régional de placement intégralement financés par le SECO.

Cette demande a été acceptée à l'unanimité (cf. détails du vote ci-dessous).

	S	Ve	LJS	MCG	LC	PLR	UDC	
oui		3	2	1	2	1	4	2
non								0
abst								0
								15
résultat :		accepté						

Emilie Fernandez  
Présidente



**Demande d'un crédit supplémentaire – Commission des finances**  
(arts. 32, 33 et 34 de la LGAF)

Département : des institutions et du numérique (DIN)

**Crédit : 238 027 francs**

**Année : 2025**

**Objet : Placements en détention administrative hors canton**

<b>Programme(s) :</b>	H03	Population, droit de cité et migration
-----------------------	-----	--

<b>Nature(s) :</b>	36	Charges de transfert
--------------------	----	----------------------

<b>Nombre de postes :</b>	0 ETP
---------------------------	-------

<b>Motifs-détails :</b>	Cette demande concerne les frais de détention administrative dits "hors canton", qui englobent à la fois les nuitées effectuées en dehors du canton (à Zurich et Sion essentiellement) et celles au sein du centre concordataire LMC de Frambois, représentant plus de 80% de ces frais.
-------------------------	--

**Autres placements hors canton**

Les comptes 2025 relatifs à ces frais indiquent une charge supplémentaire de 754 619 francs par rapport au budget initial. Ce dépassement résulte de deux facteurs principaux :

- La baisse de -200 000 francs opérée à l'occasion du budget 2024 et maintenue en 2025, réalisée à la suite de la diminution des charges constatées entre 2022 et 2023.
- Une augmentation des nuitées facturées de + 21% (+ 730 nuitées) stabilisant le nombre à 4156 journées de détention administrative hors Favra (contre 3 426 en 2024) ce qui engendre un surcoût total d'environ 410 000 francs par rapport au budget. Cette hausse du nombre de journées s'explique par les difficultés rencontrées dans l'exécution des expulsions

pénales prononcées par la justice à l'encontre de ressortissants de l'Algérie et du Maroc.

Ce dépassement de 754 619 francs est réduit de 516 592 francs, en raison de la baisse du nombre de titres d'identité émis en 2025 (baisse de 7%, moins 7521 documents d'identité émis). Cette baisse s'accompagne de facto par une réduction du montant d'émolument à reverser à la Confédération. Le dépassement de crédit sollicité s'élève donc à 238 027 francs.

Le dépôt tardif de la demande de crédit supplémentaire s'explique par une estimation de fin d'année plus favorable (aucune nuitée consommée dans le canton du Valais dès le mois d'octobre) en comparaison à celle du premier semestre 2025. Une tendance à l'absorption totale des écarts budgétaires entre les natures 360 et 361 était donc attendue mais ne s'est pas vérifiée.

**Conseil d'Etat :**

28 janvier 2026



La chancelière d'Etat:

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "H. J." followed by a stylized surname.

**Décision de la commission des finances :**

Accord	Date :	28/01/2026
Refus	Signature :	A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Bie".

RÉPUBLIQUE ET



CANTON DE GENÈVE

**Demande d'un crédit supplémentaire – Commission des finances**  
(arts. 32, 33 et 34 de la LGAF)

**Département : DEE**

**Crédit : 5'285'377 francs**

**Année : 2026 selon les douzièmes provisoires**

**Objet : Office régional de placement**

**Programme(s) : L01**

**Nature(s) : 30**

**Nombre de postes : 40 ETP - AUX**

**Motifs-détails :** Augmentation des ressources pour les prestations fédérales notamment le nombre de conseillères et conseillers en personnel à l'office régional de placement (ORP) compte tenu des dernières prévisions du SECO en matière d'évolution du nombre de demandeurs d'emploi (DE) en 2026 (passage de 17000 en 2025 à près de 19000 en 2026 et nécessité de respecter le ratio maximal fixé par le SECO de 135 dossiers de DE par ETP (150 actuellement). Ces ETP sont intégralement financés par le SECO par un revenu supplémentaire de 5'285'377 francs qui figure déjà dans le budget 2026 selon les douzièmes provisoires.

**Conseil d'Etat :**

4 février 2026



La chancelière d'Etat:

A handwritten signature in black ink, appearing to read "ELA".

Décision de la commission des finances :

Accord	<input checked="" type="checkbox"/>	Date : 11/02/2016
Refus	<input type="checkbox"/>	Signature : 

**Demande d'un crédit supplémentaire – Commission des finances**  
(art. 32, 33 et 34 de la LGAF)**Département :** **Tous les départements****Crédit :** Crédit supplémentaire sans effet sur les charges et le résultat concernant le transfert neutre de moyens d'un montant de 24 883 118 francs.**Année :** **2026 selon les douzièmes provisoires****Objet :** Demande de crédit supplémentaire neutre à la suite de l'adoption de l'arrêté 5356-2025 visant à mettre en œuvre les douzièmes provisoires pour l'exercice 2026**Programme(s)** A02, A03, A04, B01, B02, B03, B04, B05, C02, C03, C05, D02, E03, F01, F02, F03, F04, G02, K01, L02, M01, M02, M03**Nature(s) :** 30, 31 et 36**Nombre de postes :** 0.8 ETP**Motifs-détails :** Cette demande fait suite à l'adoption par le Conseil d'Etat de l'arrêté 5356-2025 visant à mettre en œuvre des autorisations de dépenses selon les douzièmes provisoires pour l'exercice 2026. Cette demande est neutre en termes budgétaires, sans effet sur le montant des charges et le résultat de fonctionnement.

Les départements ont procédé à un certain nombre de transferts inter- ou intra-départementaux relatifs aux postes, aux dépenses générales ou aux subventions.

Ces transferts neutres sont constitués d'éléments techniques liés à des réallocations de moyens ou des réorganisations visant à ne pas péjorer le résultat du budget en douzièmes provisoires.

Les 24.9 millions de francs de crédit supplémentaires demandés sont compensés par une diminution de charges de 24.9 millions de francs.

L'annexe détaille par programme, par département et par nature à 2 positions, les montants transférés des départements cédants vers les départements receveurs à hauteur de 24.9 millions et 32 ETP.

**Conseil d'Etat :**

La chancelière d'Etat :

**Décision de la commission des finances :**

Accord	<input checked="" type="checkbox"/>	Date : 11/06/2006
Refus		Signature : 

**Crédit supplémentaire aux douzièmes provisoires relatif aux transferts neutres**

Programmes receveurs					Programmes cédants					Justificatifs du crédit supplémentaire neutre						
Programmes	Dépts	Natures	ETP reçus	Montants reçus	Programmes	Dépts	Natures	ETP cédés	Montants cédés							
A02	CHA	30	1.8	287'053	B01	CHA	30	-1.1	-149'153	Réorganisation interne de la Chancellerie						
					B02	DEE	30	-0.1	-19'700							
					B04	DT	30	-0.1	-19'700							
					B05	DIN	30	-0.1	-19'700	Besoins spécifiques (Engagement d'un Conseiller juridique à 100% à la direction des affaires juridiques )						
					C04	DCS	30	-0.1	-19'700							
					F03	DIP	30	-0.1	-19'700							
					I02	DF	30	-0.1	-19'700							
Total A02					K01	DSM	30	-0.1	-19'700							
Total A02								-1.8	-287'053							
A03	CHA	30	1.0	118'535	B01	CHA	30	-0.5	-47'678	Réorganisation interne de la Chancellerie						
Total A03					B05	CHA	30	-0.5	-70'857							
Total A04								-1.0	-118'535							
A04	DF	30	0.5	79'707	B05	DIN	30	-0.5	-79'707	Transfert de 0.5 ETP de l'office cantonal des systèmes d'information et du numérique (DIN) à l'office cantonal de la statistique (DF).						
Total A04								-0.5	-79'707							
B01	CHA	30	0.9	103'435	A03	CHA	30	-0.2	-28'624	Réorganisation interne de la Chancellerie						
Total B01					B03	CHA	30	-0.5	-52'067							
B02	DIN - DIP	30	1.7	202'528	B04	CHA	30	-0.2	-22'744							
DIP		31		37'000				-0.9	-103'435							
Total B02					B01	DIN	30	-0.2	-30'410	Réallocation interne de poste au secrétariat général du DIN (B01 / B02)						
B03	DF	30	0.7	93'186	F01	DIP	30	-1.5	-172'118	Transfert de la gestion du centre de formation de Geisendorf de la direction générale de l'enseignement obligatoire (F01) à la direction des ressources humaines du département (B02)						
Total B03					F01	DIP	31	-	-37'000							
B04	DIN - DT	30	2.1	237'617				-1.7	-239'528							
Total B04					B05	DIN	30	-0.1	-10'231	Réallocation interne de poste au secrétariat général du DIN (B05 / B04) (+0.1 ETP)						
B05	DIN	31		1'152'191	F02	DIP	30	-1.0	-120'529	Transfert d'un électro-mécanicien du DIP au DT pour l'exploitation technique du site de Lullier.						
Total B05				1'152'191	H02	DIN	30	-1.0	-106'857							
C02	DCS	36		211'515				-2.1	-237'617	Création du centre de gestion Kairos (H02 / B05) (+1.0 ETP)						
Total C02				211'515	B04	DT	31	-1.152'191	Transfert du datacenter de l'OCBA sur le programme B04 vers l'OCSIN sur le programme B05.							
C03	DCS	36		1'655'749	C02	DCS	36	-211'515	SeSPA : Transfert neutre depuis la ligne UAT vers le salon de Sylvia et transfert neutre depuis la ligne UAT vers le soutien aux seniors et à la proche aidance							
Total C03				1'655'749	C03	DCS	36	-777'749								
					K01	DSM	36	-878'000	Transfert neutre de l'enveloppe destinée au domaine du handicap vers les associations Autrement aujourd'hui , Collège de rétablissement, Corps solidaires. Transfert neutre de l'association Un Brin créatif, l'Association Cérébral Genève, Insieme Genève et Pro Mente Sana vers l'enveloppe destinée au domaine du handicap.							
								-1'655'749	Transfert neutre des HUG aux EPI							

Programmes receveurs					Programmes cédants					Justificatifs du crédit supplémentaire neutre		
Programmes	Dépts	Natures	ETP reçus	Montants reçus	Programmes	Dépts	Natures	ETP cédés	Montants cédés			
C05	DCS	36		2'162'000	C05	DCS	36		-2'162'000	Transfert neutre à Fondation suisse du service social international depuis les prestations RMNA et Transfert neutre de la FOJ pour les RMNA de l'HG		
<b>Total C05</b>				<b>2'162'000</b>					<b>-2'162'000</b>			
D02	DCS	30	0.8	124'000	D02	DCS	36		-124'000	Transfert neutre depuis la ligne de subvention pour le sport associatif pour le poste de chef de projet délégué au sport associatif (agent spécialisé)		
<b>Total D02</b>			<b>0.8</b>	<b>124'000</b>					<b>-124'000</b>			
E03	DT	30	0.4	50'232	M01	DSM	30	-0.4	-50'232	Transfert d'un opérateur du DSM au DT (contrat de retour au travail).		
<b>Total E03</b>			<b>0.4</b>	<b>50'232</b>				<b>-0.4</b>	<b>-50'232</b>			
F01	DIP	30	10.2	1'163'377	F04	DIP	30	-10.2	-1'163'377	Reventilation des charges relatives aux camps scolaires et transport d'élèves de l'enseignement obligatoire du programme F04 et F01		
		31		587'541	F04	DIP	31		-587'541	Reventilation des charges relatives aux camps scolaires et transport d'élèves de l'enseignement obligatoire du programme F04 et F01		
<b>Total F01</b>			<b>10.2</b>	<b>1'750'918</b>				<b>-10.2</b>	<b>-1'750'918</b>			
F02	DIP	31		3'457'000	F02	DIP	30		-700'000	Reventilation des coûts d'expertise des examens de qualification (formation dual) suite à l'évolution de la répartition entre experts salariés (imputés en nature 30) et indépendants (imputés en nature 31).		
		36		1'543'004	F02	DIP	31		-2'757'000	Regroupement du budget pour les experts indépendants (formation dual) sur la nature 313900		
					F02	DIP	36		-1'543'004	Correction sous-prestation et Réallocation en faveur de Lire et Ecrire		
<b>Total F02</b>				<b>5'000'004</b>					<b>-5'000'004</b>			
F03	DIP	30	7.5	1'090'780	F01	DIP	30	-7.5	-1'090'780	Transfert de 0.5 ETP d'assistant ou d'assistante à l'intégration scolaire à l'office médico-pédagogique (F03). Ce poste était auparavant rattaché à l'enseignement obligatoire (F01).		
		36		5'385'494	F03	DIP	36		-5'385'494	Transfert de 7 ETP de maîtresses et maîtres d'éducation physique chargés des classes de l'enseignement spécialisé à l'office médico-pédagogique (F03). Ces postes étaient auparavant rattachés à l'enseignement obligatoire (F01).		
										Annualisation 1 place CLI-Genêt R25 - Ensemble Annualisation 1 place Petit-Pas dans les Bois - Astural Annualisation places R24 et R25 - SGIPA et des corrections de Centres de responsabilité		
<b>Total F03</b>			<b>7.5</b>	<b>6'476'274</b>				<b>-7.5</b>	<b>-6'476'274</b>			
F04	DIP	36		4'140'976	F04	DIP	36		-4'140'976	Annualisation places FOJ (Welina, Yamba et Dora)		
<b>Total F04</b>				<b>4'140'976</b>					<b>-4'140'976</b>			
G02	DT	30	0.1	17'150	B01	DT	30	-0.1	-17'150	Transfert neutre (régularisation) entre le SG du DT (prog B01) et le service de la communication du DT (prog G02)		
<b>Total G02</b>			<b>0.1</b>	<b>17'150</b>				<b>-0.1</b>	<b>-17'150</b>			
K01	DSM	36		288'720	K03	DSM	36		-288'720	Changement de programme		
<b>Total K01</b>				<b>288'720</b>					<b>-288'720</b>			

Programmes receveurs					Programmes cédants					Justificatifs du crédit supplémentaire neutre		
Programmes	Dépts	Natures	ETP reçus	Montants reçus	Programmes	Dépts	Natures	ETP cédés	Montants cédés			
L02	DEE	30	2.5	427'002	B05	DEE	30	-0.9	-179'386	Transfert à l'OCIRT du poste de conseiller en organisation de l'information en charge des domaines de la régulation du commerce et du marché du travail		
						L01	DEE	-1.6	-247'616	Activité L.S.E: (location de services) qui consécutivement à la révision du règlement d'exécution de la loi sur le service de l'emploi et la location de service (RSELS), a été transférée de l'OCE à l'OCIRT en 2025		
Total L02			2.5	427'002				-2.5	-427'002			
M01	DSM	30	1.0	100'756	M02	DSM	30	-1.0	-100'756	Transfert de 1 ETP fixe de OCGC à OCT		
Total M01			1.0	100'756				-1.0	-100'756			
M02	DSM	30	0.8	116'570	M01	DSM	30	-0.8	-116'570	Transfert de 0.8 ETP agent spécialisé de OCT à OCGC		
Total M02			0.8	116'570				-0.8	-116'570			
M03	DSM	31		50'000	I01	DSM	31		-50'000	Changement de programme		
Total M03				50'000					-50'000			
Total général		32.0	24'883'118		Total général			-31.2	-24'883'118			

**Demande d'un crédit supplémentaire – Commission des finances**  
(arts. 32, 33 et 34 de la LGAF)

**Département :** des finances, des ressources humaines et des affaires extérieures (DF)

**Crédit :** 400'000 francs

**Année :** 2026 selon les douzièmes provisoires

**Objet :** Correction de l'effet négatif d'un transfert neutre sur le budget de frais de fonctionnement de l'administration fiscale cantonale (AFC), causé par la modification du plan comptable sur la nature Frais bancaires

**Programme(s) :** I02 Production et perception des impôts

**Nature(s) :** 31

**Motifs-détails :** Lors de l'élaboration du projet de budget 2026, il a été constaté que le budget des frais bancaires de l'Administration fiscale cantonale (AFC) nécessitait un ajustement à la baisse de 600'000 francs, compte tenu de la diminution de ces frais observée dans les comptes 2023 et 2024, conséquence des mesures de rationalisation sur ces dépenses entreprises par l'AFC.

En parallèle, les frais d'affranchissement et d'autres prestations de services ont augmenté, du fait de la hausse des tarifs postaux et de l'augmentation du nombre de contribuables.

Le DF a donc inscrit au projet de budget 2026 un transfert neutre de budget entre ces natures de charges de biens et services (nature 31) afin d'être au plus près des besoins.

Par ailleurs, un changement de plan comptable a été décidé pour les frais bancaires dès 2026, ceux-ci passant de la nature 31 Charges de biens et services à la nature 34 Charges financières. Ce changement a également été intégré au projet de budget 2026.

La non-entrée en matière sur le projet de budget 2026 et l'application du régime dès douzièmes provisoires ont entraîné les conséquences suivantes sur ces mouvements :

- la non-prise en compte de la réallocation des 600'000 francs sur les natures 31 mentionnées ci-dessus ;
- la prise en compte de la baisse de 600'000 francs sur la nature 34, cette dernière étant incluse dans les exclusions du périmètre des douzièmes provisoires selon le Règlement sur la planification financière et le contrôle budgétaire (art. 25, rsGE D 1 05.04).

Le passage en douzièmes provisoires, combiné au changement de plan comptable, a ainsi pour effet de réduire « artificiellement » de 600'000 francs le budget des frais de fonctionnement de l'AFC par rapport au budget 2025. Cette situation entraîne un risque très vraisemblable de dépassement en 2026, le budget de la nature 31 en douzièmes provisoires ne permettant pas de couvrir l'intégralité des charges.

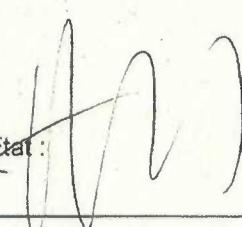
Le but de cette demande est donc de corriger un biais causé par le changement comptable des frais bancaires, et de doter l'AFC d'un budget de frais de fonctionnement en douzièmes provisoires équivalent au budget 2025, sachant que les frais de fonctionnement de l'AFC sont constitués essentiellement de dépenses incompressibles et indispensables à l'activité de taxation et de perception (frais d'affranchissement, bancaires, de poursuites, d'impression des formulaires, de procédures, etc.).

Enfin, une baisse des dépenses liées au développement de l'outil informatique pour le projet BEPS (Base Erosion and Profit Shifting) de 200'000 francs avait été inscrite dans le projet de budget 2026 (nature 31). Cette économie ayant été annulée dans le cadre des douzièmes provisoires, elle est intégrée dans la présente demande de crédit supplémentaire, et permet donc de la réduire de 600'000 à 400'000 francs..

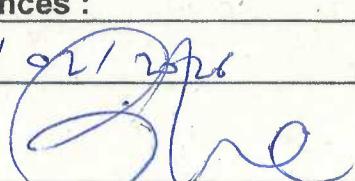
**Conseil d'Etat :**

4 février 2026



La chancelière d'Etat : 

**Décision de la commission des finances :**

Accord <input checked="" type="checkbox"/>	Date : 11/02/2026
Refus	Signature : 



**Demande d'un crédit supplémentaire – Commission des finances  
(arts. 32, 33 et 34 de la LGAF)**

**Département : Département des finances, des ressources humaines et des affaires extérieures**

**Crédit : 13'929'996 francs**

**Année : 2026 selon les douzièmes provisoires**

**Objet :** Prise en compte des coûts induits des nouveaux postes créés en 2025 et de l'annuité 2025 des enseignants

**Programme(s) :** Tous

**Nature(s) :** 30 et 36

**Nombre de postes :** 0 ETP

**Motifs-détails :** La présente demande a pour objectif de financer sur une année pleine les coûts induits des nouveaux ETP créés en 2025 et de l'annuité 2025 tout en tenant compte de l'effet Noria. En effet, la construction du budget en douzièmes reprend les montants du budget 2025 et par conséquent, ni l'effet Noria, ni les coûts induits ne sont présents.

Les ETP créés en 2025 ne sont financés qu'à hauteur de quelques mois. Les hypothèses généralement retenues ont été :

- Dès le 1er juillet (soit 6 mois) pour le PAT
- Dès le 1er août (soit 5 mois) pour les enseignants

Aussi, pour l'année 2026 il convient de financer les coûts induits des mois non couverts par le B2025 (+24,2 millions de francs sur la nature 30).

De la même manière, les crédits supplémentaires pour de nouveaux postes obtenus courant 2025 auprès de la Commission des finances ne couvrent que quelques mois de financement et il convient de prendre en compte les coûts induits de ces nouveaux postes sur les 12 mois de 2026 (+6,6 millions de francs sur la nature 30).

Concernant l'annuité 2025, elle a été versée à partir du mois d'août pour les enseignants de l'UNI et à partir de septembre pour les autres enseignants.

Dans ce contexte, le budget 2025 ne contient que 5 mois (respectivement 4 mois) du coût de l'annuité. Afin de financer cette annuité sur les 12 mois de l'année 2026, il est requis par conséquent d'ajouter un coût induit équivalent à 7 mois d'annuité (respectivement 8 mois) (8,9 millions de francs sur la nature 30 et 3,1 millions de francs sur la nature 36).

L'effet Noria 2026 non pris en compte lors du passage en douzièmes représente :

- 26,6 millions de francs sur la nature 30
  - 2,3 millions de francs sur la nature 36 des entités ayant des enseignants
- Ces montants viennent en déduction des coûts induits mentionnés ci-dessus.

Finalement, le crédit supplémentaire se monte à 13'094'670 francs sur la nature 30 et 835'326 francs sur la nature 36.

**Conseil d'Etat :**

4 février 2026



La chancelière d'Etat

**Décision de la commission des finances :**

Accord	<input checked="" type="checkbox"/>	Date : 11. 02. 2026
Refus		Signature : A handwritten signature consisting of a stylized 'S' and 'E' followed by a cursive 'elé'.